



Association François

Association François

mars 2017

CANNABIS MORTEL AU LYCEE

VINGT ANS DE COMBAT POUR LA VERITE

François Therrié, 18 ans, élève en Terminale S au Lycée de Montgeron, est découvert mort en forêt à 32 km du domicile familial le long d'une voie ferrée, mardi 27 mai 1997 vers 18h30.

Un rapport de police incrimine un train stoppé à proximité de la « scène », le matin du même jour, **à 3h49** : un choc avec François serait la cause de son décès.

Dix-sept heures plus tard, le médecin qui signe l'acte de décès ne relève ni lividités, ni rigidité cadavériques. **Cela détruit la thèse de l'accident ferroviaire, fondement du non lieu prononcé en 2001.**

Depuis 20 ans, les parents de François et l'Association qui les soutient combattent en vain ce déni de Justice, orchestré par l'Education nationale, la Police et la Justice.

LE CONTEXTE

Le lycée était à cette époque une plaque tournante d'un trafic de drogue sur lequel la police menait des investigations et "*tout le monde fumait*", selon la déclaration de la fille du Proviseur même, devant les enquêteurs.

Le mercredi 21 mai, François, consommateur occasionnel de cannabis, avait été surpris par le proviseur-adjoint avec plusieurs de ses camarades à fumer au pied d'un bâtiment du lycée. Goofy, un jeune dealer extérieur au lycée qui était présent, s'était alors enfui.

Le vendredi, une commission a entendu les élèves - à l'exception de la fille du proviseur, amie de Goofy, qui les avait réunis ; quatre personnes non identifiées y ont aussi participé. Sans doute François apporte-t-il des réponses qui paraissent vraisemblables : il est noté dans le rapport qu' "***il devra être entendu par la police car il est probable qu'il connaît Goofy***".

Une troublante succession d'événements se déroule les jours suivants :

- Le samedi matin, François s'est absenté deux heures de son domicile, sans raison connue. **S'est-il rendu au commissariat de police ?**

- Le lundi matin, neuf élèves du lycée ont été interpellés et placés en garde-à-vue. **François n'est pas sur la liste des jeunes arrêtés** pour une histoire de drogue au lycée.

- C'est le lendemain, mardi 27, que François est découvert mort en forêt à 32 km du domicile familial, le long de la voie ferrée, vers **18h30**.

- Deux jours après ces interpellations, **des « grossistes » seront arrêtés** et présentés à la Justice.

L'ENQUETE

Le 28 mai un lieutenant de police a dit : *"ça, c'est une affaire qui ne va pas être simple à élucider !"* ... L'enquête a été bouclée en 3 jours, n'examinant qu'une seule hypothèse : le suicide.

François était un jeune homme qui réussissait non seulement dans ses études, mais aussi dans des activités multiples et qui s'était déjà engagé dans des projets d'avenir (inscription en médecine à l'hôpital St Antoine). Le geste suicidaire est incohérent avec cet appétit de vivre de François.

Le conducteur du train incriminé : *"Ça s'est très mal passé avec le jeune policier : il voulait me faire « avouer » que l'on avait tamponné ce jeune homme avec notre train ... Nous, on n'a pas trouvé de corps cette nuit là. Le train suivant n'a rien vu non plus."*

Un des voyageurs qui a signalé le corps : *" Si le corps était là depuis 3h49 le matin, d'autres personnes l'auraient vu !"* : une centaine de trains étaient passés.

Le médecin légiste chargé de l'autopsie a avoué au juge, pour se justifier, avoir suivi le portrait orienté dressé par le Lieutenant W. : il s'était contenté de reprendre ce que lui avait dicté le policier présent.

Non seulement il inventait des circonstances de personnalité hors de propos dans le cadre d'une procédure médico-légale, mais il omettait des circonstances de temps : ainsi, le train qui stoppe est un train de nuit ; François est découvert 15 heures plus tard et le corps ne présente pas encore de traces de lividité ni de rigidité (qui apparaissent 2 à 6 heures après le décès).

Les parents ont trouvé dans la chambre de François un papier qui annonçait une livraison de drogue fin juillet ; ce document, remis au juge, n'a jamais été pris au sérieux, ni exploité.

Plus grave encore, le policier enquêteur a **perdu des pièces** remises par la famille et donné comme justification que la femme de ménage les avait jetées à la poubelle !!! Il s'agissait d'un carnet d'adresses et d'un agenda électronique codé !

Les innombrables manquements, négligences et silences ont abouti à un "classement sans suite" ... **3 mois seulement après le drame** (incluant les vacances judiciaires !)

Malgré les irrégularités et les incohérences multiples qui jalonnent les enquêtes, c'est un **non lieu** qui a été prononcé en 2001 - sans que les avocats aient eu entre les mains les photographies prises au funérarium, lors de l'autopsie et sur les lieux, **photographies qui nous sont toujours refusées.**

CONCLUSION
du rapport d'investigations du Cabinet Carré
missionné par l'Association François en 2006

" Il résulte des témoignages de professionnels des voies ferrées et des pompes funèbres qu'il ne soit pas réaliste que la mort de François ait été causée par un accident de train par tamponnage : position du sac à dos de François, absence de traumatisme crânien, vêtements en place sur la victime (sauf une chaussure disparue - mais la chaussette est propre), pas de tache de graisse, pas d'hématome correspondant au choc avec un tampon.

Le cadavre de François était vraisemblablement présent sur le ballast depuis peu de temps : deux voyageurs d'un même train l'ont vu après 18h30 et témoignent que l'on ne pouvait « *que le voir* » ; la voie empruntée était très fréquentée.

En l'absence de train incriminé et de témoin, en connaissance de circonstances à risque (plan de trafic de drogue trouvé dans la chambre de François et nombreuses interpellations de police au lycée), et de la présence de blessures dont les causes pourraient résulter d'une rixe plutôt que de chocs sur voie ferrée,

"l'hypothèse d'un crime maquillé ne peut être exclue."

Le non-lieu entérinant la thèse de l'accident a clos l'affaire...

à moins qu'un élément nouveau ne soit révélé, avant la prescription en 2020

Nous avons besoin de témoignages

pour étayer la rumeur répandue après le drame, que François aurait été victime d'un règlement de comptes.

Les parents et l'association ne se résignent pas à la clôture de ce dossier et poursuivent leur action pour comprendre les troublantes circonstances de la disparition de François.

Puissent les publications de l'Association François inciter des témoins à se manifester, pour nous permettre d'en obtenir la réouverture !

- le site : www.comitefrancois.org

- le DVD : "Tu t'appelais François" Réal : Laurent Merlin (63 minutes)

- le livre : "Cannabis mortel au Lycée" Rassemble des témoignages sur cette affaire (69 pages).

Danielle Freyss, Présidente de l'Association
dfreyss@free.fr

Association loi de 1901, créée et présidée en 1999 par le Docteur Thérèse Buret, actuelle vice Présidente.